PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 436-2026 (RMH 330) remplaçant le règlement numéro 379-2021relatif au stationnement, de façon à :

- faciliter l'application par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) de certains règlements, ces derniers sont harmonisés, c'est-à-dire que les textes en vigueur, à la partie I – Dispositions générales, sont identiques pour les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS.

Ce règlement entre en vigueur le 1er novembre 2026 et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 2 novembre 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- **Hôtel de ville** 106, rue Saint-Viateur
- **Ateliers municipaux** 34, rue de la Coopérative
- **Loisirs et bibliothèque** 102, rue Saint-Pierre
- **Caserne** 7, rue Jules-A.-Desjardins

Tél. : 450 451-0869